

**Décret portant assentiment à l'Accord interne entre les
représentants des Gouvernements des Etats membres, réunis au
sein du Conseil, modifiant l'Accord interne du 18 septembre 2000
relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour la
mise en oeuvre de l'accord de partenariat ACP-CE, fait à
Luxembourg le 10 avril 2006**

D. 16-11-2007

M.B. 10-01-2008

Le Parlement de la Communauté française a adopté et Nous,
Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

Article unique. - L'accord interne entre les représentants des
Gouvernements des Etats membres, réunis au sein du Conseil, modifiant
l'Accord interne du 18 septembre 2000 relatif aux mesures à prendre et aux
procédures à suivre pour la mise en oeuvre de l'accord de partenariat ACP-
CE, fait à Luxembourg le 10 avril 2006, sortira son plein et entier effet.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au Moniteur
belge.

Bruxelles, le 16 novembre 2007.

La Ministre-Présidente du Gouvernement de la Communauté française,
chargée de l'Enseignement obligatoire,

Mme M. ARENA

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche
scientifique et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET

Le Vice-Président et Ministre du Budget et des Finances, de la Fonction
publique et des Sports,

M. DAERDEN

La Ministre de la Culture et de l'Audiovisuel,

Mme F. LAANAN

Le Ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement de Promotion sociale,

M. TARABELLA

La Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,

Mme C. FONCK